

ECHOS DE LHUIS

**BULLETIN
MUNICIPAL
ET COMMUNAL**



N.5 FÉVRIER - MARS - AVRIL 1984

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 Février 1984

Excusé: M. Bonnard

PROTECTION DES CAPTAGES:

VIVIER: la pollution vient probablement de Milieu, son apport d'eau sera réduit considérablement par l'implantation d'un captage en amont si les sondages prévus sont positifs.

PIERRE LUIZET: sa protection est différée.

CREUX DU NANT: les analyses sont souvent mauvaises, mais la surface à protéger est très importante. un appareil de stérilisation dont la mise en place est à l'étude ne dispense cependant pas de la protection; celle-ci est à porter au budget 1985 pour pouvoir d'ici-là demander une subvention au Conseil Général. Une subvention pour le capteur solaire du stérilisateur peut-être obtenue.

Trois captages sont donc à protéger dans l'immédiat (Vivier, Rozanne, et le Creux du Nant) les trois dossiers sont à présenter en même temps.

L'agence de Bassin aide pour 70% maximum à l'étude géologique. Pour la phase administrative et juridique, une subvention de 14.000 F. par captage est accordée, soit 42.000 F. Subventionnés, sur un coût évalué à 64.000 F.

Le Conseil Municipal délibère et donne son accord pour mettre en route les trois dossiers.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE:

Une délibération est prise pour contracter un emprunt de 75.000 F. pour le renforcement déjà effectué de Vernans et des Certelles (programme 1981-82), l'argent avait jusqu'ici été avancé par le Syndicat. Le remboursement représente des annuités de 9.883 F. environ sur 20 ans.

DECHARGE CONTROLEE:

Une demande de subvention au Conseil Général est émise. Monsieur le Maire et Monsieur David ont obtenu une dispense de citerne d'eau sur les lieux de la décharge.

TENNIS:

Le projet de construction est remis à l'année prochaine afin de demander une subvention au Conseil Général. (demande établie avant Septembre). Des devis sont parvenus à la Mairie. Le lieu reste à définir, pourtant sa situation proche du terrain de Rugby semble la plus favorable.

TRANSPORT SCOLAIRE:

Suite à la réunion de parents d'élèves du 2 Février, qui a souligné une diminution prochaine des effectifs, donc une augmentation du coût du transport probable, une demande de formation d'un groupe de travail a été faite.

La rotation des circuits qui avait été tentée au début de cette année a été abandonnée. Les horaires et les circuits actuels semblent convenir pour le mieux.

En 1983, le jour supplémentaire pris en charge par la commune de Septembre à Décembre a coûté 1.692 F. en plus des 9.487 F. Pour 1984 11.000 F. sont prévus.

Le groupe de travail se réunira au mois de Juin pour les prévisions de 1984-85.

PREAU DE L'ECOLE MATERNELLE:

Les travaux sans gros frais ont été effectués pendant les vacances de Pâques (démolition des cloisons). La peinture reste à faire.

CINEMA AMBULANT:

M. Savoyet signale que le C.D.A.R. (Comité de Développement de l'Aménagement Rural) qui passe actuellement à Peyrieu, projette de créer de nouvelles tournées et que notre commune sera peut-être contactée.

A PROPOS DE RESISTANCE:

Monsieur Deglise nous signale:

Un film et une exposition présentés par l'Office Départemental des Anciens Combattants sont proposés aux communes intéressées. Ils sont retenus jusqu'en Septembre 1984, on peut pouratnt s'inscrire pour les avoir à l'Automne.

AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE:

Une réunion avec parents d'élèves, conseillers et enseignants est fixée au 6 Mars; à l'issu de cette réunion un projet est en cours.

R E U N I O N D U C O N S E I L M U N I C I P A L

du 19 Mars 1984

PRESENTATION DU BUDGET: en présence de Monsieur DAUBORD, Percepteur.

Les subventions sont augmentées (ch.65 des dépenses de Fonctionnement):

Sapeurs Pompiers	7.700	-----	10.000
Sou des Ecoles	7.500	-----	8.000
Echo du Nant	2.400	-----	2.600
Foot	550	-----	600
Syndicat d'Initiative	220	-----	240
Chasse	220	-----	240
3em. Age	220	-----	240
Rugby	220	-----	240
Anciens Prisonniers	220	-----	240
Bibliobus	110	-----	120

Monsieur Plantin demande s'il ne serait pas plus normal de mettre le Foot et le Rugby au même niveau, mais de l'avis de nombreux conseillers le Rugby bénéficie de plus d'avantages que le Foot, le Conseil Municipal décide donc de laisser les subventions comme les années précédentes.

Ch.214: Acquisition de biens meubles:

Conteneur verre:	4.800
Poste radio pompiers	12.100
Portier élect. Gendarm.	4.100
Meubles bureau	4.000

Ch.230: Travaux batiments:

Décharge contrôlée	50.000	le reste sur l'exercice 1985
Déboisement ONF	10.300	
Bureau Mairie	100.000	
Protection captages	60.000	

Monsieur Déglise intervient pour préciser quelques points:

Ch.60: Denrées et fournitures:

Fournitures scolaires 2.500 cette somme est inchangée cette année et sera réservée pour l'aménagement de la cour de l'école maternelle.

Ch.64: Participation et contingent:

Participation aux frais de fonctionnement du lycée de Belley:

Pour 1 élève en établissement primaire: le même service existant sur place la demande n'est pas recevable. L'Ecole doit assumer les frais imputés par l'élève ou le refuser.

Pour les autres élèves en secondaire: de la seconde à la terminale l'établissement est nationalisé donc pris en charge par l'état, nous n'avons donc pas à payer. Pour les élèves en CES la participation est normale et prévue par les lois (énoncé des lois), en fonction du nombre d'élèves et prise en compte de la richesse des communes.

Il est à noter que la majorité des autres communes ne paient pas cette subvention. Le Conseil Municipal demande donc une liste exacte des enfants concernés et du détail de ces frais.

DETERMINATION DU TAUX 1984 POUR LES TAXES:

PROPOSITIONS: (établies par la commission des finances)

	Taux 1983	augment.	Taux 1984	augm. du produit
Taxe d'Habitation	6,50	+ 3%	6,70	4.880
		+ 4%	6,76	6.344
Foncier bati	7,92	+ 3%	8,16	3.372
		+ 4%	8,25	4.636
Foncier non bati	31,47	+ 3%	32,40	1.269
		+ 4%	32,70	1.678
Taxe Professionnelle	9,00	+ 1%	9,09	1.799
		+ 2%	9,18	3.598
		+ 3%	9,27	5.398

Les taux retenus par le Conseil sont: + 3% pour la taxe d'Habitation, + 3% pour le foncier bati, + 3% pour le Non Bati et + 2% pour la taxe Professionnelle.

L'augmentation du produit qui en résulte est de 13.119 F. qui sont répartis comme suit:

Ch.214: meubles 5.000

CH. 63: travaux 8.619

Ch. 64: 1.500 pour visites médicales obligatoires des Pompiers
nouvellement à la charge de la Mairie.

Avec ces nouveaux taux nous restons en-dessous des moyenne départementales; les bases ayant déjà été augmentées automatiquement par les services fiscaux de 12%, l'augmentation communale venant en supplément.

Le Conseil Municipal vote le Budget comme suit:

SECTION FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES:</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>
Ch.60 Denrées et Fournitures	73.000	79.000
Ch.61 Frais de personnel	222.000	277.000
Ch.62 Impôts et taxes	7.100	7.800
Ch.63 Travaux et services	292.819	356.119
Ch.64 Participation et contingents	60.570	70.180
Ch.65 Allocations et subventions	26.760	31.220
Ch.66 Frais gestion générale	53.000	71.100
Ch.67 Frais financiers	152.715	179.116
Ch.83 Prélèvement dépenses investissement	692.995	158.838
	<hr/>	<hr/>
Total Dépenses Fonctionnement:	1.560.959 F.	1.230.373 F.

<u>RECETTES:</u>		
Ch.70 Produits de l'exploitation	75.000	82.000
Ch.71 Produits domaniaux	112.300	143.500
Ch.72 Produits financiers	1.300	5.500
Ch.73 Recouvrement subventions	6.000	21.000
Ch.74 Dotation globale de fonctionnement	392.530	422.811
Ch.75 Impôts indirects	31.319	34.985
Ch.77 Contributions directes	443.212	520.577
Ch.82 Produits antérieurs	499.298	
	<hr/>	<hr/>
Total Recettes Fonctionnement:	1.560.959 F.	1.230.373 F.

SECTION INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES:</u>		
Ch.161 Remboursement emprunt caisse de Dépôts	39.755	31.283
Ch.163 " " Minjoz	28.047	33.556
Ch.164 " " Crédit Foncier	4.137	2.989
Ch.165 " " Crédit Agricole	28.468	30.687
Ch.18 Règlement dette sans réception de fonds	3.367	4.691
Ch.21 Acquisition meubles et immeubles	25.100	30.000
Ch.23 Travaux batiments	1.071.235	221.336
	<hr/>	<hr/>
Total Dépenses Investissement:	1.200.109 F.	354.542 F.
<u>RECETTES:</u>		
Ch.10 Subvention équipement	261.854	26.600
Ch.11 Prélèvement recette fonctionnement	672.995	158.838
Ch.14 Fonds Comp. T.V.A.		160.000
Ch.16 Produits d'emprunt	200.000	
Ch.25 Recouvrement de créances	65.260	9.104
	<hr/>	<hr/>
Total Recettes Investissement:	1.200.109 F.	354.542 F.

=====

CONTENEUR POUR LA RECUPERATION DU VERRE:

Coût: 4.800 F. environ T.T.C. Subvention de 50% du Prix H.T. par la Ligue de Lutte contre le Cancer. son implantation est fixée sur le Champ de Foire. Des Affiches seront mises dans les magasins et des petits livres distribués aux écoliers.

POSTE DE RADIO VOITURE MEDECIN + avertisseur 2 tons:

Pour les déplacements avec les pompiers, subventionné par le Département; aucun frais n'est encouru par la commune, mais prise d'une délibération pour autorisation d'utilisation et prise en charge de l'entretien.

SYNDICATS DES BERGES DU RHONE:

Deux syndicats sont maintenant en activité et proposent une adhésion:

- Défense Contre les Eaux du Haut-Rhône (M.Ducret maire de Massignieu de Rives)
- AEVRAMONT: Association pour l'Environnement du Rhône Amont (M.Mériaudeau maire de Brégnier-Cordon)

Le deuxième semble avoir une action plus écologique.

Il semble raisonnable d'attendre l'évolution du barrage de Sault-Brénaz pour s'engager, surtout si la proposition de statuts du premier est retenue: répartition d'une partie de la somme des travaux effectués sur toutes les communes adhérentes quelque soit cette somme.

DEMANDES DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE:

4 Août: Mariage, location du hall uniquement, prix forfaitaire fixé à 150 F.

29 ou 30 Avril: répétitions d'un groupe théâtral un après midi: 150 F.

(somme versées au budget d'Aide Sociale)

9 et 15 Mai Cours de perfectionnement des maires et adjoints.

ORDURES MENAGERES:

Madame Adouard ressoulève le problème des ordures ménagères non ramassées chez tout le monde. Question qui sera étudiée par la commission concernée ainsi que celle de l'institution de points de ramassage pour les quartiers reculés ou inaccessibles.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 Avril 1984

Excusée: Mm. Ramel

TRAVAUX COMMUNAUX:BUREAU DE LA MAIRIE:

Après étude des différents devis présentés, les suivants sont retenus:

- | | | |
|----------------------------------|-----------------------|----------------|
| - Maçonnerie + carrelages | : 25.614,10 F. T.T.C. | - Ent. Conand |
| - Menuiserie + Vitrierie | : 11.973,02 F. T.T.C. | - Ent. Pouchoy |
| - Plâtres + plafonds + peintures | : 41.710,38 F. T.T.C. | - Ent. Vallin |
| - Chauffage | : 9.962,40 F. T.T.C. | - Ent. Bonnard |
| - Electricité | : 6.577,55 F. T.T.C. | - Ent. Ramel |

Total T.T.C.: 95.837,45 F. (dont 15.030,15 de T.V.A.)

Les plans et dispositions des bureaux peuvent être consultés en Mairie.

Le Conseil Municipal souhaite que les travaux débutent rapidement afin que les locaux soient disponibles pour le mois de Septembre.

CHEMINEES DU PRESBYTERE:

A été retenu le devis estimatif de l'entreprise Garcia pour la somme de 7.863,41 F. Total estimatif pour 10.363,41 F. T.T.C. avec les 2 abergements à 2.500 F.

REFECTION DU MUR FACE A LA GENDARMERIE:

a été retenu le devis estimatif de l'entreprise Garcia pour la somme de 4.761,45 F.

REFECTION D'UNE PIECE DANS LOGEMENT DE M.DEGLISE:

En attente des devis pour les travaux de peinture et d'électricité.

REFECTION DU TOIT DU LAVOIR DE CHARANTONOD:

En attente du devis de l'entreprise Catcel.

CHEMINS:

Mise en place du gravier au Conand. Dégagement d'un fossé d'évacuation au Carre. Réfection du "pont" à la traversée du Nant -près de la maison Favre- par mise en place de tuyaux béton de ϕ 1m.

Coût estimatif pour ces différents travaux sur les chemins: 10.000 F.

SCOLAIRES A BELLEY:

participation aux frais de fonctionnement des établissements; Compte-rendu de Monsieur le Maire de sa visite à Monsieur Pastor, chef du Service Comptabilité.

Actuellement, aucune réglementation ne peut imposer une participation des communes concernées aux frais de fonctionnement des établissements scolaires de la ville de Belley.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à environ 650 F. par élève; somme sur laquelle la commune de Belley souhaite une prise de participation de 150F.

Décision de participation (150 F. par élève) soumise au vote à main levée: Résultat: 11 pour - 2 contre - 1 abstention.

Cette participation concerne 40 élèves, soit une somme de 6.000 F.

TARIF DES EAUX:

le mètre cube passe de 1,16 à 1,21 F. jusqu'à une consommation de 300 m³, au delà le prix passe de 0,81 à 0,85 F.

Les frais de branchement passent de 638 à 670 F. et l'abonnement de 58 à 61 F.

INVESTISSEMENT TRAVAUX ROUTES:

Les travaux prévus au budget (regoudronnage : 52.000 F. pour Rix et 5.400 F. pour le Carre) passent, après délibération, du chapitre 63 (entretien) au chapitre 233 investissement.

Ces travaux se répétant à long intervalle, sont considérés comme investissement et permettent la récupération de la T.V.A.

DEMANDE DE TERRAIN A CONSTRUIRE:

Lecture de la lettre de M.Descollonges demandant à la Municipalité de pouvoir disposer d'un terrain pour la construction d'un dépôt.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire prendra contact avec la régie du T.A. pour trouver un arrangement concernant le terrain occupé par celle-ci.

CONTENEUR POUR VERRE PERDU:

La commune a passé commande (voir réunion du 19 Mars 1984).

DECHARGE CONTROLEE:

Obtention de l'arrêté Préfectoral. Extrait affiché. Le dossier peut-être consulté à la Mairie.

Délibération en l'absence de Monsieur Ducolomb, pour l'achat d'un terrain de un hectare appartenant à Monsieur Pierre Ducolomb, pour la somme de 0,30 F.le m².

Début des travaux après conclusion des démarches administratives en cours.

P.O.S.:

Poursuite des travaux suite au transfert des responsabilités au Maire.

L'étude architecturale faite sous l'égide du Service de l'Architecture Départementale a été terminée. Une exposition du résultat de cette étude est prévue pour l'automne; elle se fera parallèlement à l'exposition de cartes postales anciennes du village.

PROTECTION DES CAPTAGES:

Constitution du dossier, par EDACERE, pour demande de subvention à l'AB RMC. Coût total des travaux de protection des différentes zones estimé à 50.000 F.(achat des terrains, clotures, stérilisateurs).

Dans un premier temps il sera procédé à la mise en place des stérilisateurs. Un échelonnement des travaux de cloture sera nécessaire sur plusieurs budgets.

SYNDICAT DES BERGES DU RHONE:

Compte-rendu de la dernière réunion; une cotisation des communes adhérentes sera prévue pour le fonctionnement, et les investissements seront à la charge de chaque commune concernée; le Syndicat servant surtout à coordonner les travaux et à obtenir les autorisations nécessaires.

Dans l'immédiat la situation est bloquée dans l'attente des conséquences du barrage de Sault-Brénaz.

LETRE DU GROUPE AIN NATURE:

Lettre à la disposition de la population concernant l'enquête pour Creys-Malville.

DEMANDE DU HORS-BORD CLUB DU RHONE A BRIORD:

Pour cause de travaux à Briord, ce club demande de pouvoir s'installer provisoirement à Rix.

Autorisation accordée sous réserve de ne pas causer de nuisances: bruit, dégradation des chemins, etc...

CENTRALE NUCLEAIRE DE CREYS-MALVILLE:

Compte-rendu de Monsieur le Maire de ses récentes visites à:

- la maison EDF à Morestel:

Laboratoire de contrôle des conséquences de la radioactivité. Sont déjà contrôlés régulièrement: l'air, l'eau du Rhône, l'herbe, le lait des vaches, etc... les mêmes contrôles seront effectués après la mise en service de la centrale et permettront de juger des éventuels modifications de la radioactivité.

En parallèle, le SCPRI (Service Central pour le Contrôle et la Protection des Radiations Ionisantes) dépendant du ministère de la Santé, procède également à des analyses régulières.

- Réunion de la Commission de l'Information auprès de la Centrale de Creys-Malville.

Réunion avec les autorités administratives, les services de surveillance de la NERSA, les Syndicats, les mouvements écologistes.

Concernants les mesures de radioactivité, il sera installé à Lhuis un appareil de contrôle automatique.

L'enquête publique concernant l'atelier pour l'évacuation du combustible de la Centrale Nucléaire de Creys-Malville a débutée le 26 Mars 1984, initialement prévue pour une période d'un mois, elle a été prolongée de 4 semaines.

Les différents registres et dossiers peuvent être consultés à la Mairie.

BACS POUR LES LAURIERS ROSES:

Pour emplacer les bacs actuels, cassés, la mairie cherche des gerles de vendange (contenance environ 100 litres).

Les personnes disposées à donner ou vendre des gerles voudront bien s'adresser à la Mairie.

 E R R A T A

Dans le précédent numéro des Echos de Lhuis, dans le compte rendu de la séance du 16 Janvier 1984 deux oublis:

SALLE POLYVALENTE:

Le contrôle de sécurité électrique par une société spécialisée a été effectué et est positif. Le compte-rendu a été envoyé à la Commission départementale de Sécurité.

LAMPES:

Monsieur Déglise demande que la pose de quelques lampes dans différents quartiers soit prise en considération lors de l'élaboration du prochain budget.

OFFRE D'EMPLOI

Par suite du départ en retraite de Mademoiselle Roux, le poste de secrétaire de Mairie est à pourvoir; les postulantes ou postulants peuvent écrire à Monsieur le Maire de Lhuis pour poser leur candidatures.

Il est nécessaire d'avoir le Baccalauréat ou être titulaire du diplôme de secrétariat de Mairie (pour communes de moins de 2.000 habitants) délivré par le CFPC. (Centre de Formation des Personnels Communaux)

V E N T E D E S B R I O C H E S

La distribution en faveur de l'Enfance Inadaptée a produit la somme de 6.250 F. Nous remercions toute la population.

7

S Y N D I C A T D ' I N I T I A T I V E
D U C A N T O N D E L H U I S

Le Dimanche 29 Juillet prochain, doit avoir lieu à Lhuis, la fête annuelle d'animation du Syndicat d'Initiative du Canton.

Ce jour là, nous allons essayer de faire vivre LHUIS à "l'heure Henri IV" puisque c'est en 1601 que ce roi de France, par le traité de Lyon, annexa le Bugey à la France.

Mais si nous voulons que cette journée soit une réussite et satisfasse les visiteurs que nous espérons, il faudrait que tous les habitants du Canton et surtout les Luisards entrent dans le jeu et acceptent pour un jour de remonter...le temps de plusieurs siècles et de vivre cette époque.

C'est un gros travail....Presqu'une folie...mais cela peut-être passionnantet connaissant votre goût pour ce genre de distraction....nous vous faisons confiance. Prochainement vous serez convoqués à une réunion d'information à la Mairie de Lhuis et chacun pourra apporter ses idées et trouver son rôle.....dans cette organisation.

L'Equipe du Syndicat d'Initiative.

LU À LA GRILLE

Un stage de préformation aux métiers de soudage aura lieu du 25 Juin au 20 Juillet 1984. Renseignements en grille et la Mairie.

MARIAGES

Le 21 Avril 1984	Christiane CARREL de Lhuis et Denis GIROUD de Lhuis.
Le 30 Juin 1984	Françoise SIMONET fille de notre receveur des PTT et Carlos LAFORET de Grenoble.

NAISSANCES

Nous félicitons les heureux parents:

Carmen et Guy FRANCON pour la naissance d'ADRIEN le 24 MARS 1984.

Nafiye DEMIR et Ismaïl OZKARA pour la naissance de MELIKA le 30 Mars 1984.

et Régine et Jean-Paul CONAND pour la naissance d'ANTHONY le 5 Mai 1984.



A PROPOS DE RECYCLAGE DE PAPIER

Pour continuer le discours engagé par Georges David sur le papier recyclé, et pour répondre plus spécialement à la dernière suggestion de son article (ECHOS DE LHUIS, N°4), le bimestriel QUE CHOISIR ? EDUCATION N°6 propose l'utilisation du papier recyclé dans les mairies.

MILLE MAIRIES SUR PAPIER RECYCLE. Tel est le titre et l'objectif de la campagne organisée par l'Association pour la Promotion du Papier Recyclé.

Elle édite une carte postale: à son recto, une illustration d'Yvan Pommeaux, à son verso, un message dont je publie librement le contenu:

Monsieur le Maire,

Avez-vous pensé à utiliser le papier recyclé pour les besoins de la commune: papier à lettres, enveloppes, cahiers scolaires, bulletins d'information, etc....

Ainsi vous contribuerez à protéger la nature et à lutter contre le gaspillage d'énergie, de matières premières et de devises.

Dans l'attente de votre réponse, croyez, Monsieur le Maire, à mes sentiments les meilleurs.

Il est même possible de commander cette carte à:

ASSOCIATION PAPIER RECYCLE
121, Avenue du Maine
75014 PARIS

(20 cartes postales : 10,80 F. franco par chèque ou en timbres)
(100 " " : 50,00 F. par chèque.)

Agnès CARREL